

222C0722
FR0010828137-FS0217

30 mars 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

CARMILA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mars 2022, complété par un courrier reçu le 30 mars, la société Pacific Investment Management Company LLC¹ (650 Newport Center Drive, Newport Beach, Californie 92660 Etats-Unis), agissant pour le compte de la société LVS II LUX VII S.à.r.l et du fonds Pimco Global Credit Opportunity Master Fund LDC, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 mars 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CARMILA et détenir 668 317 actions CARMILA représentant autant de droits de vote, soit 0,46% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
LVS II LUX VII S.à.r.l.	0	0
Pimco Global Credit Opportunity Fund LDC	668 317	0,46
Total Pacific Investment Management Company LLC	668 317	0,46

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché par la société LVS II LUX VII S.à.r.l de la totalité des actions CARMILA qu'elle détenait.

¹ Détenue directement et indirectement à hauteur d'environ 93% par Allianz SE.

² Sur la base d'un capital composé de 145 898 168 actions représentant 145 758 862 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général